

**Question avec demande de réponse écrite E-002608/2013
à la Commission**

Article 117 du règlement

Brian Simpson (S&D), Saïd El Khadraoui (S&D), Michael Cramer (Verts/ALE), Georges Bach (PPE), Michel Dantin (PPE), Ismail Ertug (S&D), Nathalie Griesbeck (ALDE), Jörg Leichtfried (S&D), Eva Lichtenberger (Verts/ALE), Hubert Pirker (PPE), Dominique Riquet (PPE) et Sabine Wijs (GUE/NGL)

Objet: Informations et études sur les véhicules plus longs et plus lourds

À l'occasion de sa consultation publique de 2012 sur la révision de la directive 96/53/CE, la Commission a clairement précisé que, dans le domaine des camions plus longs et plus lourds, elle n'avait pas arrêté sa position concernant les infrastructures, la sécurité routière, l'environnement et le transfert modal, et qu'elle ne se pencherait donc pas sur la question de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire l'utilisation des véhicules plus longs et/ou plus lourds.

La Commission a-t-elle réalisé d'autres études entre-temps ou prévoit-elle de le faire? Dispose-t-elle désormais d'informations qui lui permettent de mieux comprendre l'incidence des véhicules plus longs et plus lourds sur les infrastructures, la sécurité routière, l'environnement et le transfert modal?

Dans l'affirmative, quelle est l'incidence escomptée dans ces différents domaines?

Dans sa réponse à la question écrite E-010127/2012 du 15 janvier 2013, la Commission indique clairement avoir connaissance d'éléments nouveaux sur l'utilisation habituelle de camions plus longs dans certains États membres, ainsi que de toutes les décisions relatives aux essais de véhicules dépassant les dimensions maximales. La Commission déclare également qu'elle est disposée à communiquer ces informations au Parlement en temps utile. Quand la Commission compte-t-elle le faire?